

**QUESTION ORALE POSEE PAR Monsieur Jean-Guy TALAMONI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Tchernobyl : déroulement de la procédure pénale

Monsieur le Président,

Il y a quelques semaines, nous saisissons Monsieur le Président de l'Assemblée, afin qu'il engage, conjointement avec vous, une démarche visant à empêcher qu'il soit mis un terme à la procédure pénale, comme le demandait Monsieur Pellerin, mis en examen, ainsi que le parquet général.

Si une lettre a bien été adressée à Paris, elle n'a malheureusement eu aucune influence sur la position du parquet, lequel est, faut-il le rappeler, hiérarchiquement soumis au gouvernement.

Ainsi, à l'audience du 31 mars dernier, le non lieu a été requis et l'affaire mise en délibéré au 7 septembre.

Ces derniers développements dans l'affaire de Tchernobyl, au moment où une nouvelle catastrophe vient de se déclarer, apparaît comme une inadmissible provocation, ayant à juste titre scandalisé les malades et leurs familles.

Alors que le juge d'instruction, magistrat indépendant, cherche à poursuivre ses investigations, le Parquet et le gouvernement ont décidé de l'en empêcher, et ce alors même que le rapport de l'expert judiciaire n'est pas encore déposé !

La Corse a été particulièrement frappée par la catastrophe et notre Assemblée travaille actuellement à la réalisation d'une nouvelle enquête épidémiologique, laquelle pourrait permettre d'établir de façon indiscutable la relation de cause à effet entre Tchernobyl et le développement de nombreuses pathologies.

Il paraît donc nécessaire de manifester, de façon particulièrement énergique, l'unanime désapprobation de notre institution face à cette manœuvre visant à mettre un terme à l'instruction.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous vous demandons quelle démarche vous envisagez de mettre en œuvre en ce sens d'ici le 7 septembre.